

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 9 février 2026, à 19 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M^{me} la mairesse
MM. les conseillers

Danielle BEAUPRÉ
Daniel CAMIRÉ
Patrick HOVINGTON
Stéphane CHOUINARD
Josée CAISSY
Tommy TAVARES

M^{me} la conseillère
M. le conseiller

formant quorum sous la présidence de M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ.

EST ABSENT

M. le conseiller

Tommy LUCAS

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général
M^{me} la greffière

Nicolas MAYRAND
M^e Ariane CAMIRÉ

CITOYENS: 15

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2026-02-45

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 février 2026, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-46

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2026

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

6303

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-47

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2026

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2026 tenue à 19 h au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2026 tenue à 19 h tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-48

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2026

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 février 2026 tenue à 17 h 15 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 février 2026 tenue à 17 h 15 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-49

RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion de la séance suivante de la Commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent au procès-verbal de cette séance, à savoir :

- 2 février 2026 : décisions CP-0226-38 à CP-0226-66 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2026-02-50

ÉTABLISSEMENT ET APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

D'établir et d'approuver les dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2026, comme suit :

- Rémunérations versées selon la convention collective – Syndicat national des employés municipaux de la Ville de Port-Cartier (CSN);
- Rémunérations versées selon les « Conditions de travail des cadres »;
- Rémunérations versées selon le « Règlement sur le traitement des élus municipaux »;
- Rémunérations versées aux pompiers partiels de Port-Cartier, selon la convention collective – Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Port-Cartier;

Cotisations de l'employeur

- Régie des rentes du Québec (R.R.Q.);
- Assurance-emploi;
- Fonds des services de santé (FSS);
- Commission des normes et de la santé et de la sécurité du travail (CNEST);
- Régime québécois d'assurance parentale (RQAP);
- Assurances collectives;
- Fonds de pension et REÉR collectif;
- Bons de repas – Repas;
- Club social de la Ville de Port-Cartier;
- Remboursement des dépenses des employés (Politique n° 1005) et des élus (Règlement n° 2003-003 et ses amendements);

Autres

- Frais de poste et transport de marchandises;
- Téléphonie (Telus, Telus mobilité, Groupe pages jaunes, Global Star et Télmatic);
- Alimentation (IGA / MAXI);
- Licence radio;
- Système d'alarme;
- Assurances;
- Publicité : journaux, radio, revues et télévision;
- Immatriculation des véhicules;
- Cotisation à des associations et abonnements annuels;
- Électricité;
- Analyse de l'eau;
- Remboursement de la dette à long terme;
- Frais bancaires;
- Quote-part de la MRC et de l'OMH;
- Timbres judiciaires;
- Frais reliés à la formation;
- Achat de propane;
- Services informatiques.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONTRATS ET ENTENTES

NOM DU FOURNISSEUR	PRODUIT OU SERVICE
9036-5743 QUÉBEC INC.	<ul style="list-style-type: none"> Entretien des patinoires extérieures – Secteur Port-Cartier
ALARME MICRO TECHNIQUE (9092-6536 QUÉBEC INC.)	<ul style="list-style-type: none"> Service de télésurveillance
AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC. / NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	<ul style="list-style-type: none"> Exploitation usine de filtration de l'eau
BESNIER CABINET D'AVOCATS INC.	<ul style="list-style-type: none"> Traitement des affaires juridiques en matière pénale, d'urbanisme et de perception
BRENNETAG CANADA INC.	<ul style="list-style-type: none"> Chlore
CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (C.R.S.B.P.) DE LA CÔTE-NORD INC.	<ul style="list-style-type: none"> Hébergement de serveur – Bibliothèque de Port-Cartier
COBA, LOGICIELS DE GESTION INC.	<ul style="list-style-type: none"> Entretien du logiciel RH Paie
DAUMEX CÔTE-NORD INC.	<ul style="list-style-type: none"> Transport conteneur (lieu d'enfouissement de Sept-Îles) Enlèvement des ordures, cueillette des matières recyclables et organiques
ÉDILEX INC.	<ul style="list-style-type: none"> Logiciel – Rédaction appel d'offres
GRAYMONT (QC) INC.	<ul style="list-style-type: none"> Chaux hydratée en vrac
JEAN FOURNIER INC.	<ul style="list-style-type: none"> Location d'un bouteur
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	<ul style="list-style-type: none"> Pass 10 – Traitement eau potable
LES PÉTROLES MB	<ul style="list-style-type: none"> Huile à chauffage/diesel/essence sans plomb
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Sûreté du Québec
MRC DE SEPT-RIVIÈRES	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat avec les Archives nationales du Québec
NETTOYEUR DOMINO ENR.	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyage de vêtements de travail
NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES	<ul style="list-style-type: none"> Service de location de plieuse Destruction des documents
PG SOLUTIONS INC.	<ul style="list-style-type: none"> Entretien des logiciels et assistance aux utilisateurs
PRODUITS CHIMIQUES SODROX	<ul style="list-style-type: none"> Soude caustique
PROPANE NORD-CÔTIER	<ul style="list-style-type: none"> Propane Zamboni, garage municipal et usine de filtration
R.S.W. OPTIMISATION INC.	<ul style="list-style-type: none"> Gestion et optimisation – Énergie
RSW CANADA	<ul style="list-style-type: none"> Suivi annuel des eaux souterraines au site d'enfouissement sanitaire / Neiges usées
SÉCURITÉ AKUA 9438-9616 QUÉBEC INC.	<ul style="list-style-type: none"> Gardiennage de sécurité (CEL'A)
SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE PORT-CARTIER	<ul style="list-style-type: none"> Refuge des animaux
TAXI UNIS	<ul style="list-style-type: none"> Répartition des appels - Travaux publics
VILLE DE SEPT-ÎLES	<ul style="list-style-type: none"> Enfouissement sanitaire

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

XÉROX CANADA LTÉE	<ul style="list-style-type: none">• Photocopies mensuelles pour les photocopieurs de l'hôtel de ville, garage municipal, sécurité incendie et Service des loisirs• Service de location de photocopieurs
-------------------	--

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-51

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2026-402, INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2022-346 CONCERNANT LA MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER ET DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 39 200 000 \$ AFIN D'EN ACQUITTER LE COÛT »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ et qu'il en a fait le dépôt et la présentation lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 2 février 2026;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement, sa portée et son coût;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter le règlement numéro 2026-402, intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'emprunt n° 2022-346 concernant la mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la ville de Port-Cartier et décrétant des dépenses et un emprunt de 39 200 000 \$ afin d'en acquitter le coût ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-52

MESURE DISCIPLINAIRE – SUSPENSION SANS SOLDE

CONSIDÉRANT les faits portés à l'attention du conseil municipal concernant le comportement fautif de l'employé matricule 1186 survenu le ou vers le 23 janvier 2026;

CONSIDÉRANT que la nature des manquements reprochés à l'employé matricule 1186 justifie l'imposition d'une mesure disciplinaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines soumises au conseil le 2 février 2026 et selon les dispositions du Code disciplinaire en vigueur à la Ville de Port-Cartier;

EN CONSÉQUENCE,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

DE transmettre une mesure disciplinaire écrite sévère à l'employé matricule 1186;

D'imposer à l'employé matricule 1186 une mesure administrative de suspension sans solde ni autre compensation de trois (3) journées lesquelles seront à déterminer par son supérieur immédiat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-53

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICES DE PREMIERS RÉPONDANTS – SANTÉ QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier souhaite renouveler l'Entente de services de premiers répondants suite à la révision de certaines conditions de l'entente par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'accepter l'Entente de services de premiers répondants à intervenir avec SANTÉ QUÉBEC, pour une période de trois (3) ans, sujet à toutes modifications jugées utiles ou nécessaires par le Service du greffe;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et nom de la Ville de Port-Cartier, toute entente ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2026-403 INTITULÉ « RÈGLEMENT INSTITUANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT À FAVORISER L'AJOUT DE LOGEMENTS LOCATIFS SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER »

M. le conseiller Patrick HOVINGTON par les présentes :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n° 2026-403, intitulé : « Règlement instituant un programme d'aide financière visant à favoriser l'ajout de logements locatifs sur tout le territoire de la Ville de Port-Cartier »;

- dépose le projet du règlement n° 2026-403, intitulé : « Règlement instituant un programme d'aide financière visant à favoriser l'ajout de logements locatifs sur tout le territoire de la Ville de Port-Cartier ».

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2026-02-54

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS –
RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LA RÉFLECTION ET
LA MISE À NIVEAU DU QUAI MUNICIPAL ET DE LA JETÉE DE LA ROUTE
D'ACCÈS AU QUAI – PROJET N° VPC-QM-SP-20240715-01 – GHD
CONSULTANTS LTÉE – FACTURE N° 762-0037377**

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 20 511 \$, taxes en sus, à l'entreprise GHD CONSULTANTS LTÉE en paiement pour les services professionnels visant la réalisation d'une étude préliminaire pour la réfection et la mise à niveau du quai municipal de Port-Cartier et de la jetée de la route d'accès au quai, faisant l'objet du projet n° VPC-QM-SP-20240715-01, le tout conformément à la facture n° 762-0037377 en date du 9 janvier 2026, ainsi qu'à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 14 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-55

**LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE – SERVICES
PROFESSIONNELS – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE
DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE INDUSTRIALO-
PORTUAIRE – PROJET N° VPC-QM-ST-2025-01 – 9455-9088 QUÉBEC
INC. (GROUPE GÉOS)**

Il est proposé par Mme la conseillère Josée CAISSY,
appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 7 595,01 \$, taxes en sus, représentant la libération de la retenue contractuelle de 10 %, à l'entreprise 9455-9088 QUÉBEC INC. (GROUPE GÉOS), en paiement pour le contrat intitulé « Services techniques pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre de l'aménagement d'une zone industrialo-portuaire », faisant l'objet du projet n° VPC-QM-ST-2025-01, le tout conformément à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 20 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-56

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS –
ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE
INDUSTRIALO-PORTUAIRE À PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-SU-
SP-20240715-01 – OSTRADA EXPERTS-CONSEILS INC. – FACTURES
N° OEC-25304, OEC-25337 ET OEC-25369**

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES,
appuyé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 26 770 \$, taxes en sus, à l'entreprise OSTRADA EXPERTS-CONSEILS INC., en paiement pour le contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude préliminaire pour l'aménagement d'une zone industrialo-portuaire à Port-Cartier, faisant l'objet du projet n° VPC-SU-SP-20240715-01, le tout conformément aux factures n° OEC-25304 , OEC-25337 et OEC-25369, datées respectivement du 31 octobre 2025, du 30 novembre 2025, du 31 décembre 2025 ainsi qu'à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 28 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6309

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2026-02-57

MOUVEMENT DU PERSONNEL POUR LE MOIS DE JANVIER 2026

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel pour le mois de janvier 2026, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

DESROCHERS, Aleck Pompier à temps partiel 20-01-2026

TERMINAISON

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-58

**AUTORISATION – PERMIS POUR AFFICHAGE INTÉRIEUR À
L'AÉROPORT DE SEPT-ÎLES – SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU
CANADA**

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'autoriser le directeur général, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, le permis pour affichage intérieur à l'aéroport de Sept-Îles à intervenir avec SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA, pour une période de trois (3) ans, au montant de 2 040 \$ pour 2026, 2 080,80 \$ pour 2027 et 2 122,42 \$ pour 2028, le tout conformément à la recommandation du directeur général en date du 27 janvier 2026;

D'autoriser la trésorière à effectuer les opérations comptables prévues audit permis, précisant qu'une première moitié du coût du permis sera puisé à même l'excédent de fonctionnement affecté au quai et l'autre moitié, à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-59

**AUTORISATION – RÉCLAMATION D'ASSURANCE – DOSSIER N°
251508-30**

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser au FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC un montant de 52 543,42 \$, le tout conformément à la correspondance de cette dernière datée du 15 janvier 2026 pour le règlement de la réclamation faisant l'objet de son dossier numéro 251508-30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-60

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'accorder une subvention pour les projets mentionnés ci-dessous, aux montants suivants :

- Campagne de promotion Salon des Fêtes – LA CORPORATION DES ARTISANS DE LA CÔTIÈRE, pour un montant de 1 398,12 \$, correspondant à 50 % du montant global déposé;
- Enregistrement audio « Lettre de Marie-Octavie Chouinard-Lebel, mère de la Côte-Nord » - LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET PATRIMONIALE DE PORT-CARTIER, pour un montant de 2 058,08 \$, correspondant à 50 % du montant global déposé;
- Achat d'un métier à tisser double et d'un ordinateur – LE CERCLE DE FERMIÈRES PORT-CARTIER, pour un montant de 7 544,64 \$, correspondant à 50 % du montant global déposé;
- Réalisation et enregistrement d'un album – Groupe Turbot Mariné, pour un montant de 5 500 \$, correspondant à 50 % du montant global déposé;
- Projet « Voyage culinaire autour du monde » - MAISON DE LA FAMILLE DE PORT-CARTIER, pour un montant de 950 \$, correspondant à 50 % du montant global déposé;

DE prendre le montant de la subvention à même le code budgétaire du fonds d'administration prévu à cet effet dans le budget du secteur culturel du Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-61

AUTORISATION DE PAIEMENT – INSTALLATION D'UNE STATION HYDROMÉTRIQUE À LA RIVIÈRE-AUX-ROCHERS – PROJET N° VPC-STP-AB-0424002-01 – HYDRO MÉTÉO INC. – FACTURES N° 3027, 3028, 3029, 3030, 3031, 3032 et 3033

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 82 460 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 8 246 \$, taxes en sus, à l'entreprise HYDRO MÉTÉO INC. en paiement pour le contrat d'installation d'une station hydrométrique à la Rivière-aux-Rochers, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-AB-0424002-01, le tout conformément aux factures n° 3027, 3028, 3029, 3030, 3031, 3032 et 3033, datées du 31 décembre 2025, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 12 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-62

OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UN BRISE-ROCHE HYDRAULIQUE 900 - ÉQUIPEMENT TRAMAC LTÉE

CONSIDÉRANT l'estimation n° 2283 reçue d'ÉQUIPEMENT TRAMAC LTÉE pour l'achat d'un brise-roche hydraulique 900;

CONSIDÉRANT l'article 7 du Règlement sur la gestion contractuelle n° 2023-362;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'octroyer un contrat à ÉQUIPEMENT TRAMAC LTÉE pour l'achat d'un brise-roche hydraulique 900, au montant de 53 991,13 \$, taxes en sus, conformément à l'estimation n° 2283 de cette entreprise, datée du 12 décembre 2025 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 12 janvier 2026;

DE préciser que le coût de ce contrat sera puisé à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

D'autoriser le directeur du Service de travaux publics à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, le contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-63

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SQ PORT-CARTIER –
REEMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS, D'INTRUSION
ET D'INTERCOM – PROJET N° VPC-STP-ST-20250114-01 –
SYNERGICA ÉLECTRIQUE INC. – FACTURE N° 49316**

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 28 083,93 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 2 808,39\$, taxes en sus, à l'entreprise SYNERGICA ÉLECTRIQUE INC., en paiement pour le contrat intitulé « SQ Port-Cartier – Remplacement du système de contrôle d'accès, d'intrusion et d'intercom », faisant l'objet du projet n° VPC-STP-ST-20250114-01, le tout conformément à la facture n° 49316 datée du 25 novembre 2025, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 12 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-64

**LIBÉRATION D'UNE PARTIE DE LA RETENUE CONTRACTUELLE –
SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES
INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION
DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-
STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC.**

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 160 657,62 \$, taxes en sus, représentant la libération d'une partie de 50 % de la retenue contractuelle de 10 % à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet n° VPC-STP-SPI-

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

20141003-01, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 13 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-65

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS –
ÉLABORATION D'UN AVANT-PROJET POUR L'INSTALLATION DE
SYSTÈMES DE TÉLÉMÉTRIE – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N°
60951849**

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD,
appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 9 177,42 \$, taxes en sus, à la firme TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour les services professionnels visant l'élaboration d'un avant-projet pour l'installation de systèmes de télémétrie, faisant l'objet de la résolution n° 2025-04-135, le tout conformément à la facture n° 60951849 en date du 14 janvier 2026, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 19 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-66

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS -
CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LE PROJET DE
RÉFLECTION DU BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES – ENGLOBE
CORP. – FACTURE N° 00248891**

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES,
appuyé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 65 360 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 6 536 \$ taxes en sus, à l'entreprise ENGLOBE CORP. en paiement pour les services professionnels visant le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du boulevard du Portage-des-Mousses, faisant l'objet de la résolution n° 2025-04-141, le tout conformément à la facture n° 00248891 en date du 18 septembre 2025, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 19 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-67

**APPUI ET DÉPLOIEMENT DU DRAPEAU – JOURNÉES DE LA
PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – RÉUSSITE ACCOMPLISSEMENT
PERSÉVÉRANCE CÔTE-NORD (RAP CÔTE-NORD) – 16 AU 20 FÉVRIER
2026**

CONSIDÉRANT les Journées de la persévérance scolaire organisées par RÉUSSITE ACCOMPLISSEMENT PERSÉVÉRANCE CÔTE-NORD (RAP CÔTE-NORD) qui se dérouleront du 16 au 20 février 2026;

CONSIDÉRANT l'importance de souligner la persévérance scolaire des élèves et des étudiants de la Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser le déploiement du drapeau de la persévérance scolaire sur le mât situé devant l'hôtel de ville du 10 février au 15 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-68

DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ DONT LA VALEUR EXCÈDE 25 000 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2026

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON, appuyé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

QUE la liste des contrats conclus de gré à gré et dont la valeur excède 25 000 \$ pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026, totalisant 2 105 115 \$ soit déposée au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2026-02-69

APPROBATION – GRILLE DES TAUX 2026 – QUAI MUNICIPAL

Il est proposé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver la révision des taux 2026 pour l'utilisation du Quai municipal, le tout conformément à la recommandation du directeur du quai municipal en date du 4 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-02-70

RÉSULTATS ET DÉCISION – APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS – CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS – PROJET N° VPC-STP-SP-20260114-01

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Tommy TAVARES, et résolu :

D'adjuger au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale au terme du processus d'évaluation et de pondération des offres, soit G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE, le contrat quant aux services professionnels pour le contrôle biologique des insectes piqueurs, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-SP-20260114-01, pour un prix total de 137 500 \$, taxes en sus, réparti sur un (1) an, le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 27 janvier 2026, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, ainsi qu'au rapport et à la recommandation du comité de sélection daté du 9 février 2026;

D'autoriser la firme G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE à demander, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, un certificat d'autorisation pour la réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs dans la Ville de Port-Cartier, pour l'année 2026. Cette résolution pour l'obtention d'un certificat d'autorisation n'engage pas la Ville de Port-Cartier envers G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE dans l'attribution d'un futur contrat;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M^{ME} LA MAIRESSE DANIELLE BEAUPRÉ

Elle mentionne qu'une consultation citoyenne sera lancée cette semaine pour orienter les projets de loisirs à financer par la subvention de 578 063 \$ reçue dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec. Le sondage sera sur le site internet de la Ville et sera disponible en version papier à plusieurs endroits.

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Il souligne le succès de l'événement du 29 janvier dernier organisé par la CHAMBRE DE COMMERCE DE PORT-CARTIER « Revue économique 2025 et perspectives 2026 » et félicite les représentants de DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER pour leur conférence.

M. LE CONSEILLER PATRICK HOVINGTON

Il ajoute à la mention de M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, qu'il était très intéressant de voir les perspectives et de voir qu'il y a eu un milliard d'investi à Port-Cartier dans les 10 dernières années.

M. LE CONSEILLER STÉPHANE CHOUINARD

Il précise, au point mentionné par M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ, qu'il y aura un projet à sélectionner pour le secteur Port-Cartier et un pour le secteur de Rivière-Pentecôte / Pointe-aux-Anglais.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE JOSÉE CAISSY

Elle mentionne que Port-Cartier est demeurée active la fin de semaine dernière, avec le Tournoi de hockey et le Festival Blizz'art. 4 131 personnes se sont présentées au Festival, ce fût une réussite!

M. LE CONSEILLER TOMMY TAVARES

Il souligne l'excellent travail des employés municipaux pour les événements mentionnés par M^{me} la conseillère Josée CAISSY.

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

À la séance extraordinaire du 26 janvier 2026, M^{me} Jessica VIGNEAULT-CHIASSON demandait :

– *Est-ce qu'il est prévu de refaire la passerelle près du Quai dans le secteur de Rivière-Pentecôte?*

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Réponse :

Les travaux au niveau du sentier au quai seront complétés ce printemps. Comme discuté avec l'équipe municipale (direction et conseil) en 2025, il ne sera pas question de reconstruire le trottoir de bois, mais plutôt de le remplacer par un sentier de poussière de pierre.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M^{me} la mairesse Danielle BEAUPRÉ et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

Ces questions seront répondues lors d'une séance ultérieure :

Question de M^{me} Tania KENTY

– Pour quelle raison la rue du Père-Régneau n'a pas été déneigée pendant trois journées lors du congé des fêtes, ainsi que le 22 janvier?

Question de M. Mario GAUMONT

– Est-ce possible d'avoir un suivi concernant la réparation des différents lampadaires brisés dans le secteur de Rivière-Pentecôte.

Question de M. Yannick BEAUPRÉ

– Des représentants du ministère seraient venus en 2025 concernant le taux anormalement élevé de coliformes fécaux dans l'eau du secteur de Rivière-Pentecôte, est-ce possible d'avoir un suivi à ce sujet?

Question de M. Denis TANGUAY

– Est-ce possible d'avoir la répartition des montants prévus au budget des Loisirs et de la Culture?

Question de M. Sylvain GRAVEL

– Est-ce que la chargeuse sur roues utilisée dans le secteur de Rivière-Pentecôte respecte les normes de circulation?

2026-02-71

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Josée CAISSY, appuyé par M. le conseiller Stéphane CHOUINARD, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 9 février 2026 soit levée à 20 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Danielle BEAUPRÉ, mairesse
Présidente d'assemblée**

**M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière**

AC/bb

**Danielle BEAUPRÉ
Mairesse**